

Communiqué de presse

Lors de l'assemblée des délégués, tenue ce jour 6 juillet 2011, l'Interprofession du Gruyère a l'occasion de fêter dignement les 10 ans de l'obtention de l'appellation d'origine contrôlée pour son fromage.

Cette reconnaissance, donnée en 2001, a permis de tracer un sillon fructueux pour le Gruyère AOC qui a vu, durant cette période, les ventes augmenter tant en Suisse qu'à l'étranger. Le cahier des charges, véritable colonne vertébrale de la filière, n'est pas un outil qui a figé les partenaires dans leur structure. C'est tout le contraire que l'on peut observer. En effet, durant la dernière décennie, un grand nombre d'exploitations agricoles et surtout de fromageries se sont restructurés pour répondre aux exigences de production moderne tout en respectant la tradition. Le dernier échelon de la filière a suivi cette tendance puisque la plupart des affineurs ont investi dans l'amélioration et l'agrandissement de caves afin d'amener aux consommateurs un Gruyère AOC donnant tous ses arômes en modulant les âges d'affinage.

L'obtention de l'AOC a représenté un facteur dynamique pour la filière qui croit en son avenir. La notoriété du produit est toujours très haute, sa qualité quotidienne répond aux attentes exigeantes des distributeurs et des consommateurs. Ce constat pourrait faire tomber l'IPG dans un optimisme béat. Malheureusement, deux gros nuages s'amoncellent à l'horizon. L'un porte sur l'augmentation constante des importations qui vient prendre des parts de marché du premier fromage national et l'autre, beaucoup plus préoccupant est la baisse continue des taux de change pour les monnaies des principaux pays importateurs de Gruyère AOC.

Cette situation représente une menace pour les partenaires de la filière car il devient de plus en plus difficile de reporter les hausses induites de prix sur le marché. Le risque de déréférencement est très important et pourrait annoncer une année 2012 catastrophique en termes de ventes.

L'Interprofession du Gruyère en appelle aux autorités fédérales et monétaires de tout entreprendre afin de remédier à cette situation, porteur de tous les dangers.

L'IPG a montré son dynamisme et surtout sa rigueur. Elle se sent aujourd'hui démunie contre cet état de fait face auquel elle ne peut porter aucune responsabilité. En outre, un produit tel que le Gruyère AOC ne peut pas réduire ses frais par des intrants achetés à l'étranger puisque, de par sa définition un produit AOC, est 100% suisse dans toutes ses phases d'élaboration et non pas seulement sur l'étiquette du produit final.

C'est sur cette touche d'interrogation que M. Pierre Dubois, Président de l'IPG depuis sa création, a transmis son mandat à M. Oswald Kessler. M. Pierre Dubois a été chaleureusement remercié pour l'esprit qu'il a su insufflé à cette organisation dont le travail relevait, à l'origine, de l'utopie.

Le Président sortant s'est dit convaincu que l'Interprofession du Gruyère possède la force de relever les défis qui lui font face. M. Kessler possède l'expérience et la personnalité pour conduire les différents organes l'IPG vers le succès. Il est donc indispensable que la Confédération établisse les conditions cadres nécessaires à l'accomplissement de ce dessein.

Philippe Bardet, Directeur
079/ 317.82.61